

## PROCÈS-VERBAL

### RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le 7 juin 2021, 18 h 30 – Ville de Saint-Quentin

**PRÉSENCES :** Nicole Somers, Maire  
La conseillère Sandra Aubut, les conseillers Bertrand LeClerc, Marc-André Levesque et Jean-François Martel  
Personnel administratif : Suzanne Coulombe, Directrice générale-Greffière et Linda Levesque Borris, greffière adjointe  
Assistance : 17

#### PRESTATION DE SERMENT D'ENTRÉE EN FONCTION DES ÉLU-E-S MUNICIPAUX

Mme Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière, souhaite la bienvenue à l'audience. Elle explique le déroulement de cette brève cérémonie de prestation de serment d'entrée en fonction des nouveaux élu-e-s municipaux. Conformément à l'article 58(1) et à l'article 58(10) de la Loi sur la Gouvernance locale, Mme Coulombe fait prêter le serment d'entrée en fonction à chacun-e des membres du nouveau Conseil pour un mandat de quatre ans : Nicole Somers, Maire ; Sandra Aubut, Bertrand LeClerc, Marc-André Levesque et Jean-François Martel, conseillers-ère.

La Maire Nicole Somers poursuit avec une allocution et elle conclut la rencontre en remerciant l'assistance et en réitérant l'entière collaboration du Conseil auprès de la population.

Après de brèves félicitations mutuelles, la cérémonie prend fin et on procède à une séance photo avant la tenue de la réunion extraordinaire du nouveau Conseil municipal.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION À 19 H 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### RÉSOLUTION 2021-164

Il est proposé par la conseillère Aubut et appuyé du conseiller Martel, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Conformément à l'article 91(1) de la Loi sur la Gouvernance locale relativement à la divulgation de conflits d'intérêts, le formulaire "Divulgation d'intérêt" est remis à chacun des élus, lesquels formulaires seront déposés auprès de la Greffière et conservés au dossier.

4. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT-E

#### RÉSOLUTION 2021-165

En vertu de l'article 48(3) de la Loi sur la Gouvernance locale, il est proposé par le conseiller Levesque et appuyé de la conseillère Aubut, que le conseiller Bertrand LeClerc soit nommé Maire suppléant de la Ville de Saint-Quentin, durant un mandat d'un an soit, de juin 2021 à mai 2022.

**ADOPTÉE.**

5. NOMINATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉES

#### RÉSOLUTION 2021-166

En vertu de l'article 77(1) de la Loi sur la Gouvernance locale, il est proposé par la conseillère Aubut et appuyé du conseiller Levesque, que les signataires autorisés pour les chèques et ordonnances de paiement de la Municipalité soient : la Maire Nicole Somers ou le Maire suppléant Bertrand LeClerc ou le conseiller Jean-François Martel ET Mme Monique Thériault, Directrice des finances/Trésorière ou Mme Guylaine P. Martel, trésorière adjointe ; et, qu'en vertu de l'article 4(3) de la Loi sur la Gouvernance locale, les signataires autorisées aux documents légaux soient : Mme Suzanne Coulombe, Greffière ET la Maire Nicole Somers.

**ADOPTÉE.**

*(Le conseiller LeClerc quitte la réunion)*

6. ASSIGNATION AUX COMITÉS  
**RÉSOLUTION 2021-167**

**Il est proposé par le conseiller Martel et appuyé du conseiller Levesque, que la liste d'assignation des membres du Conseil municipal aux différents comités internes de la Ville et organismes externes, soit approuvée telle que présentée. **ADOPTÉE.****

7. LEVÉE DE LA RÉUNION  
**La séance est levée à 19 h 35.**

---

Suzanne Coulombe  
Directrice générale-Greffière

---

Nicole Somers  
Maire

---

Linda Levesque Borris  
Greffière adjointe